

Perroy, le 15 mai 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PRÉAMBULE

Le Conseil a approuvé le préavis n° 15/2021-2026 relatif au renouvellement total des tableaux électriques et des équipements de télégestion de la station de pompage de l'Oujonnet à Bursinel. Au vu de l'absolue nécessité de maintenir cet ouvrage en exploitation pour l'alimentation en eau potable et l'arrosage, un projet ainsi qu'un préavis avaient été élaborés afin d'obtenir un financement pour ces travaux.

2. NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET DE TÉLÉGESTION

Les travaux de renouvellement des tableaux électriques et des équipements de télégestion de la station de pompage de l'Oujonnet se résument de la manière suivante :

- Pose d'un tableau électrique d'introduction 1'600 ampères
- Pose d'un tableau électrique de distribution
- Pose de cinq tableaux électriques pour commande des pompes avec variateurs de fréquence
- Pose d'un tableau de commande-gestion avec automate programmable, modem de communication, alimentation et batteries de secours
- Câblages et travaux électriques
- Pose d'un système de ventilation de l'ensemble des tableaux électriques pour empêcher une élévation excessive de la température
- Exécution de travaux de génie-civil, carottage, pose d'une conduite extérieure et création de deux sauts de loup pour ventiler les tableaux efficacement
- Création d'un vide technique à l'arrière des tableaux et d'un plancher pour ventiler
- Création d'une nouvelle porte pour accéder au vide technique
- Pose d'un détecteur de fumée dans le local tableau
- Mise en place d'une sonde inondation de la station
- Mise à jour du système général de télégestion
- Remplacement des équipements de transmission du réservoir de Vincyl.

3. TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Au vu de la production de chaleur générée par les nouvelles installations, le système de ventilation a dû être adapté, ce qui a exigé l'exécution de travaux supplémentaires et ont entraîné les *plus-values* suivantes :

- A) L'exécution de sept carottages pour le passage des tuyaux, le sciage d'un mur pour la création d'une porte et la démolition de socles en béton ont été effectués, pour un coût de **CHF 18'000.-TTC**.

- B) Une fouille à l'extérieur de la station a été effectuée pour la pose d'une nouvelle conduite de ventilation en polyéthylène. Une nouvelle chambre en béton pour l'aspiration de l'air a été créée ainsi qu'une seconde pour l'expulsion de l'air chaud. Cela représente un coût de **CHF 63'870.35.- TTC**.

L'ensemble de ces coûts supplémentaires représente un montant à CHF 81'870.35 TTC.

4. ASPECTS FINANCIERS

Le compte général des travaux a été bouclé sur un montant de **CHF 395'250.00 TTC**.

La demande de crédit complémentaire est donc de **CHF 81'870.35 TTC**.

RÉCAPITULATION

Compte des travaux	CHF	477'120.35 TTC
Préavis n° 15/2021-2026	- CHF	<u>395'250.00 TTC</u>
Crédit complémentaire	CHF	81'870.35 TTC

La durée des amortissements est appliquée en fonction du règlement cantonal sur la comptabilité des communes. Dans le cas présent, la durée d'amortissement varie entre 20 et 30 ans (électricité, télégestion et maçonnerie).

Cependant, dans le cas présent, le préavis antérieur (système comptable MCH1), prévoyait un amortissement de 30 ans. C'est donc sur cette durée que le montant demandé sera amorti.

5. CONCLUSION

- Vu** Préavis N° 3/2025 relatif à une demande de crédit complémentaire de **CHF 81'870.35** TTC pour le renouvellement total des tableaux électriques et des équipements de télégestion de la station de pompage de l'Oujonnet à Bursinel.
- Entendu** les rapports de la Commission des finances et de la Commission technique
- Considérant** qu'il a été porté à l'ordre du jour ;

le Conseil intercommunal du SIDERE

DÉCIDE

- **d'allouer** au Comité de Direction un crédit complémentaire de **CHF 81'870.35** TTC pour le renouvellement total des tableaux électriques et des équipements de télégestion de la station de pompage de l'Oujonnet à Bursinel.

Ce crédit complémentaire vient s'ajouter au crédit de CHF 395'250.00 TTC alloué par le Conseil Intercommunal dans le cadre du préavis N° 15/2021-2026.

Ces dépenses complémentaires ont déjà été financées par la trésorerie ordinaire. Elles ont été imputées au compte 1403.2215 (préavis n° 15/2021).

Approuvé par le Comité de Direction en séance du 21 mai 2025

Au nom du Comité de Direction du SIDERE

Le Président Comité de Direction Secrétaire :

Delafog

François Delafog



Catherine Dubois-Pelerin

